



**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf juin, à 20h00, le conseil municipal, dûment convoqué en date du treize juin 2025, s'est réuni en Mairie de Larajasse, sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Maire,

Etaient présents : Fabrice BOUCHUT, Claude GOY, Marie Christine PONCET, Régis GUINAND, Christine DENIS, Jean Marc BRUYAS, Sonia GILBERT, Patrick CHILLET, Nadine GOUTAGNY, Pierre CORDIER, Gisèle PIEGAY, Marilyne POYARD, Yann MALEYSSON, Franck ESSERTEL,

Absents :

Excusés : Gilles BROSSARD, Virginie BONNIER, Ludovic GOY,

Pouvoirs : Gilles BROSSARD à Nadine GOUTAGNY, Virginie BONNIER pouvoir à Claude GOY, Ludovic GOY pouvoir à Fabrice BOUCHUT,

Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) : Nadine GOUTAGNY

Quorum : 9

14 présents – 17 votants

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la réunion :

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 mai 2025
- **Délibération** : Convention avec le SYTRAL Mobilités pour la mise en accessibilité de l'arrêt des cars de l'Aubépin
- **Délibération** : Avenants au marché public de travaux concernant la Maison d'Assistants Maternels
- **Délibération** : Fixation des tarifs cantine et garderie à partir de septembre 2025
- **Délibération** : Approbation des règlements intérieurs de la cantine et de la garderie périscolaires
- **Délibération** : CCMDL - Sectorisation du taux de la taxe d'aménagement des zones d'activités sur la commune
- **Décisions du Maire**

Questions diverses

- Commissions communales

⇒ **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance précédente en date du 22 mai 2025 **est approuvé à l'unanimité.**

⇒ Nadine GOUTAGNY est nommée secrétaire de séance

⇒ **Délibérations**

N°2025-35 : Convention avec le Sytral Mobilités pour la mise en accessibilité du point d'arrêt du réseau des Cars du Rhône intégrée à des projets d'aménagement de voirie sur route Départementale – Bourg de l'Aubépin

Monsieur le Maire rappelle que le Département du Rhône, en tant que gestionnaire de la voirie départementale, a délégué la maîtrise d'ouvrage pour la mise en sécurité des points d'arrêt du réseau Cars du Rhône au Sytral Mobilités.

Compte tenu des travaux d'aménagement du bourg de l'Aubépin, intégrant un arrêt sur la RD 97, il convient de signer une convention permettant de définir les modalités administratives, techniques et financières entre les collectivités.

Le coût des travaux afférents à cet aménagement a été de 10 247,75 € HT. Après validation définitive des travaux, ils seront pris en charge par le SYTRAL.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention et demande de bien vouloir délibérer.

Approuvé à l'unanimité

N°2025-36 : Approbation avenants au marché public de travaux concernant la Maison d'assistants maternels (MAM)

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2022-52 autorisant le lancement du marché public pour la construction de la maison d'assistants maternels, ainsi que la délibération n°2023-32 du 25 mai 2023 attribuant les lots aux titulaires du marché.

Monsieur le Maire détaille les variations pour chaque lot qui feront chacune l'objet d'un avenant.

Certains de ces avenants sont à approuver par délibération, puisqu'ils dépassent le seuil des 15 % du montant HT du marché, par lot.

Les avenants sur lesquels une délibération est nécessaire :

Lot	Nom du titulaire	Montant HT base du marché	Montant avenant
1- Terrassement – VRD – Abords	SAS FONT TP MARTINAUD	38 689.37 €	18 848,20 €
2- Menuiseries extérieures aluminium et intérieures bois	SAS LES ATELIERS PONCHON FILS	49 984.97 €	15 888,83 €

Les autres avenants pourront être signés directement par le Maire.

Quelques situations sont encore à finaliser. Un tableau définitif sera communiqué lors d'une prochaine réunion afin de connaître le coût définitif qui se traduit par une plus value financière, notamment liée aux aménagements nécessaires, suite à la procédure de contentieux.

Approuvé à l'unanimité

La réception des travaux a été faite le mercredi 11 juin. Les assistantes maternelles ont démarré leur activité dès le lundi 16 juin dans leurs nouveaux locaux.

N°2025-37 : Fixation du tarif de la cantine et de la garderie municipales

Monsieur le Maire rappelle l'organisation de la cantine et de la garderie municipale ainsi que les tarifs actuels :

- Cantine : 4,60 € le repas, ainsi qu'un tarif exceptionnel de 7€ lorsque l'enfant est inscrit hors délai réglementaire.
- Garderie : 1,10 € la ½ heure, 0.55 € le ¼ d'heure.

Claude GOY fait part que le marché pour la préparation, fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la cantine scolaire, a été réceptionné. 3 offres ont été reçues. La commission a analysé les différentes offres réceptionnées.

L'offre retenue fait apparaître des frais de repas de + 2%, auxquels il faut rajouter les frais d'entretien et de personnel. Une augmentation avait déjà été observée l'année précédente, sans que le tarif ne soit augmenté pour les familles.

Il est précisé que le marché a été relancé pour 2 années scolaires, notamment en raison du renouvellement de mandat l'année prochaine.

Sur avis de la commission école, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'augmenter les tarifs pour la cantine et de fixer les tarifs suivants :

- Cantine : 4,70 € le repas, ainsi qu'un tarif exceptionnel de 7€ lorsque l'enfant est inscrit hors délai réglementaire.
- Garderie : 1,10 € la ½ heure, 0.55 € le ¼ d'heure.

Monsieur le Maire propose de délibérer sur ces nouveaux tarifs.

Approuvé à l'unanimité

N°2025-38 : Approbation des règlements intérieurs des services de la cantine et de la garderie municipales

Afin de tenir compte des évolutions et/ou d'adapter au mieux les fonctionnements, la commission école a travaillé sur la mise à jour des règlements intérieurs.

Monsieur le Maire donne lecture des règlements intérieurs de la cantine et de la garderie périscolaire et propose d'approuver les 2 règlements.

Approuvé à l'unanimité

Les permanences des inscriptions sont fixées le jeudi 03/07 de 16h15 à 19h00 et le samedi 23/08 9h à 11h en Mairie.

N°2025- 39 : Sectorisation du taux de taxe d'aménagement sur la Commune

Monsieur le Maire rappelle que la CCMDL a la charge des équipements publics dans les zones d'activités d'intérêt communautaire. Un mécanisme de reversement a été mis en place avec la signature d'une convention entre la commune et la CCMDL et prévoyant le reversement de l'ensemble des taxes d'aménagements perçues sur les parcelles mentionnées en annexe et situées dans des ZA d'intérêt communautaire.

La commune reste seule compétente pour définir le taux de taxe d'aménagement qui peut varier entre 1 et 5%. Cependant, une sectorisation du taux est possible. Aussi, il est proposé que pour l'ensemble des parcelles concernées par un reversement à la CCMDL, le taux de la taxe d'aménagement soit le même d'une commune à une autre puisque les charges supportées par la communauté de communes sont identiques.

Comme évoqué lors de la conférence des Maires, Monsieur le Maire propose que le taux de taxe d'aménagement applicable pour les parcelles mentionnées en annexe de la convention de reversement de la taxe d'aménagement pour les zones d'activités économiques soit harmonisé à 3,5% à compter du 1er janvier 2026.

Monsieur le Maire précise que la Commune est concernée car une parcelle est encore non aménagée sur la ZA Bel Air. Le taux de 3.5% s'appliquerait si la parcelle restante devait s'aménager.

Le taux de taxe d'aménagement sur le reste de la commune reste inchangé et est de 3 %.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Approuvé à l'unanimité

Il est précisé que pour l'instant, la reprise envisagée de la parcelle de la ZA Bel Air est toujours sans suite, compte tenu des problèmes judiciaires du propriétaire.

⇒ **Décisions du Maire – 2^{ème} trimestre.**

Date	Objet	Fournisseur / demandeur / intéressé	Montant HT
4° : marchés publics inférieur à 90 000 € HT faisant objet d'un contrat			
28/03/2025	Réalisation graphique des tables d'orientation	GRAPHIC	9 464,00 €
28/03/2025	Chauffage vestiaires du foot	Lumélec	4 092,56 €
28/03/2025	WC vestiaires du foot	THIZY Christophe	1 181,60 €
28/03/2025	Travaux plâtrerie vestiaires du foot	NOCA SAS	2 933,94 €
04/04/2025	Démolition ancien vestiaires foot	FONT TP	8 199,00 €
17/04/2025	Remplacement onduleur panneaux photovoltaïques	GEO CLIM	2 864,86 €
06/05/2025	Travaux de plâtrerie appartement	NOCA SAS	1 384,92 €
12/05/2025	Dépollution et décompactage de la pelouse synthétique	Green Style	1 250,00 €
20/05/2025	Réparation poteaux incendie	SUEZ	2 367,27 €
20/05/2025	Aménagement accès bâtiment Résidence Séniors	FONT TP	5 854,50 €
05/06/2025	Terrassement conteneurs ordures ménagères - l'Aubépin	FONT TP	9 856,00 €
05/06/2025	Terrassement conteneurs ordures ménagères - Larajasse	FONT TP	8 491,00 €
5° : louage de chose < 12 ans			
13/06/2025	Fin de bail MAM au soleil couchant	Association Graines d'explorateurs	
13/06/2025	Bail MAM Allée du Séquoia	Association Graines d'explorateurs	500,00 €
6° : contrats assurance et indemnités sinistre			
03/06/2025	Contrat assurance renault master 3		1 076,98 €
03/06/2025	Fin de contrat assurance Nissan		
8° : délivrance et reprise de concessions cimetières			
08/04/2025	Concession cimetière Larajasse	M. F.	240,00 €
10° : aliénéation de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €			
05/06/2025	Reprise véhicule Nissan	FAURE et Fils	2 000,00 €
14° : reprise d'alignement document urbanisme			
24/05/2025	Alignement Route de Bellardin		
15° : droits préemption adresse terrain			
26/03/2025	720 route du Poyard	SAFER	pas de préemption
04/04/2025	La Bellardière	SAFER	pas de préemption
30/04/2025	48 ruelle des Douves	Maître Solange IMBERT-JOURNOUD	pas de préemption
19/05/2025	26 place Jeanne d'Arc	JURIS URBA	pas de préemption
20/05/2025	78 route du Michalon	SAFER	pas de préemption
21/05/2025	Chazette Ouest	SAFER	pas de préemption
22/05/2025	78 route du Michalon	Maître Solange IMBERT-JOURNOUD	pas de préemption
30/05/2025	La Thenaudière	SAFER	pas de préemption
02/06/2025	24 impasse des Vernes	Maître Solange IMBERT-JOURNOUD	pas de préemption
03/06/2025	855 chemin du Grand Mazel et Grand Mazel	SAFER	pas de préemption

⇒ **Commissions communales - Points divers.**

- Commission urbanisme : Compte rendu par Régis GUINAND
 - Aménagement de l'ancien foot : permis construire et d'aménager sont affichés. La vente de lots est en cours.
 - Dématérialisation des demandes d'urbanisme : opérationnel pour les dossiers déposés à partir du 30/06. Le dépôt d'un dossier pourra être soit papier, soit via le guichet unique. Cette nouvelle procédure est un grand changement pour l'organisation interne, mais relève d'un grand intérêt dans le suivi.

- Commission économie : compte rendu par Christine DENIS
 - Epicerie : échanges en cours avec le futur repreneur, notamment autour des travaux à faire dans l'appartement
 - Départ d'une orthophoniste à la Villa Mary. Pas de remplaçant pour l'instant. Les 2 professionnels en place poursuivent leurs recherches. Le local est donc « réservé » quelque temps pour l'installation d'un orthophoniste
 - Marché de la création : les inscriptions sont ouvertes

- Nadine GOUTAGNY : La subvention d'investissement de la Maison de retraite devait être représentée. Réponse : Elle sera vue en juillet, car les nouveaux éléments apportés ne sont toujours pas très précis et ne correspondent pas aux éléments nécessaires.

- Yann MALEYSSON :
 - Fête de la musique de samedi : très beau temps annoncé, risque que les gens restent dehors. L'apéritif et les bandas auront lieu à l'extérieur. La buvette sera installée à l'intérieur pour le concert, en espérant que le public suivra et pourra assister à la représentation qui ne peut pas avoir lieu dehors.

- Patrick CHILLET :
 - Lors du dernier bal, une infiltration a eu lieu suite à un orage de grêle : un rideau de pluie est tombé dans la salle, en pleine manifestation, occasionnant quelques dégâts sur le bâtiment et sur le matériel de la sono. Depuis les problèmes d'infiltration sont récurrents. Des travaux sont certainement nécessaires.

- Commission services techniques : Compte rendu par Franck ESSERTEL
 - Une formation composteur a été suivie par un des agents techniques via la CCMDL. Mais il faut que les utilisateurs respectent les règles de compostage.
 - Formation service secouriste au travail est organisée dans une commune limitrophe : un agent sera proposé
 - Devis signé pour une réparation urgente d'un véhicule
 - Des tonneaux de la Dynamique sont toujours stockés. Il serait intéressant de leur trouver une utilisation : ils pourraient servir de mange debout dans les parcs : (MJ ? parc Villa Mary ? foot ?). Mais veiller à la sécurité.

- Commission voirie : Compte rendu par Franck ESSERTEL
 - Début des travaux de voirie prochainement : Chemins de la Faverges, de St Appolinaire, du Grand Mazel et du Minet.

- Commission culture : Compte rendu par Marie Christine PONCET
 - 21/09 : journée du patrimoine à la Salette : un temps et repas partagé avec les bénévoles qui l'ont restauré le matin + animation ouverte à tous l'après midi
 - 30/06 : retour du tableau à l'église de Lamure après son exposition au Musée de Douai. Un autre de l'église de Larajasse part pour restauration.
 - Information de l'organisation de soirées guinguettes organisées par la Fabrik, sous le Bal Monté, aux Tanneries à St Symphorien sur Coise.

- Commission tourisme : Compte rendu par Marie Christine PONCET
 - 25/07 : Après-midi à thème sur la rivière de la Coise, avec exposition de l'Araire, qui sera ensuite installée à la bibliothèque

- Commission solidarités actives Communauté de Communes des Monts du Lyonnais :
Compte rendu par Marie Christine PONCET
 - Projet d'un Van itinérant autour du soutien à apporter aux femmes : accès aux droits, emploi, formation, création d'entreprise, parentalité, violence, ... Projet financé pour 3 ans par l'Etat. Des remarques sont faites sur la multiplication de services et de bus : des associations ou organismes gèrent déjà ces aides, difficulté de se retrouver dans tous les services proposés, les lieux, ...
 - ADMR de St Symphorien sur Coise : en difficulté. A perdu 3 600 heures, non pas par une diminution des besoins, mais à cause d'un manque de personnel
 - Colocation Solidair'Aidants à Duerne : l'établissement fonctionne très bien, il est complet. En recherche de bénévoles.
 - Le pôle santé de Ste Foy l'Argentière propose des séances de gymnastique adaptées aux personnes malades. Animées par des éducateurs spécifiques.

- Commission bâtiments : Compte rendu par Jean Marc BRUYAS
 - La Chapelle de la Salette sera réouverte la semaine prochaine.
 - Résidence séniors : façades terminées, travaux de voirie en cours. Les 1eres locataires arriveront à la rentrée. Réception de devis en cours pour aménager la salle communale. Le choix du nom a été fait : la Résidence s'appellera la « Maison Grange », en référence aux anciens occupants.

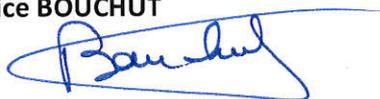
- Compte rendu par Claude GOY
 - Ecole : pour essayer d'améliorer les conditions d'accueil pendant le temps de cantine, il sera proposé de réorganiser en échelonnant les services de repas. Cela nécessite de réorganiser le temps de travail de certains agents. Il est également prévu de faire des caisses de jeux : déguisements, jeux, vieux appareils,
 - Demande d'un agent pour un bilan de compétences : prise en charge financière accordée.
 - Larajasse info : demandes d'articles pour les commissions pour une distribution début juillet

- Compte rendu par Fabrice BOUCHUT
 - 04/07 : des remerciements seront organisés pour Nathalie de l'épicerie, à l'initiative d'habitants. Aura lieu au parc de la Villa Mary en soirée,
 - 06/07 : Comice des 4 cantons : recherche de bénévoles pour faire garer les voitures
 - 30/08 : inauguration des projets d'investissement par la Mairie
 - Repas des bénévoles de la Salette : jeudi 10/07
 - Un dossier est à la consultation du public sur la modification de l'antenne relais de Pins Pénéons qui passera en 5G, ainsi que celle de Gimio.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Maire

Fabrice BOUCHUT



La secrétaire de séance

Nadine GOUTAGNY



Publié le